GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

Françoise Gagnaux

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 26.04.2016	Heure 14h10	Numéro 16.346	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste						
Titre : La lutte contre le racisme est-elle compatible avec la neutralité de l'école?						
Contenu :						
La semaine d'actions contre le racisme a débouché sur un débat autour de la censure, suite au retrait le 22 mars 2016, sur ordre du canton, de 8 dessins faisant partie d'une exposition présentée au collège de Fleurier. Cet incident soulève plusieurs questions sur les limites imposées à l'école du Val-de-Travers, alors qu'elle participait à une campagne de sensibilisation dûment validée par le service de la cohésion multiculturelle.						
Pourquoi le Conseil d'État est-il intervenu?						
Quelles sont les directives à propos de la tenue d'expositions dans les écoles?						
Le débat, comme d'autres approches visant à mettre en pratique l'esprit critique chez les élèves, notamment autour des questions d'actualité (politique ou autre), est-il encouragé ou au contraire a-t-on tendance à le limiter dans les écoles neuchâteloises?						
Qui est autorisé à entrer dans les écoles pendant les heures de classe?						
Le Conseil d'État prévoit-il d'interdire l'affichage publicitaire et politique près des écoles?						
Réponse écrite demandée : Oui Non						
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Johanne Lebel Calame						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Corine Bolay Mercier						
Martine Docourt Ducommun						
Laurent Duding						